

25,09, 89

N° : 26705

Cote B

## L'au-delà ici-bas : la mort en Polynésie orientale

N° : 26705

Cote B M



Emmanuel VIGNERON

**RESUME** L'histoire polynésienne montre des espaces peuplés par la mort et les morts. Les journaux de voyageurs du XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle ainsi que les récits de missionnaires donnent les clefs d'un au-delà visible par tous. La Polynésie française contemporaine, engagée dans une modernité qu'elle ne contrôle pas entièrement, en garde les traces.

- IDENTITE CULTURELLE
- MORT
- POLYNESIE
- RECIT DE VOYAGE

**ABSTRACT** Polynesian history shows spaces populated by death and the dead. Diaries from travellers of the XVIIIth and XIXth century as well as narratives from missionaries give keys on how to reach a hereafter visible for all. Today's French Polynesia engaged in a process of modernity not entirely under control is still deeply marked by its history.

- CULTURAL IDENTITY
- DEATH
- POLYNESIA
- TRAVELLER'S NARRATIVE

**RESUMEN** La historia polinesia presenta espacios poblados por la muerte y los muertos. Los diarios de los viajeros de los siglos XVIII y XIX al igual que los relatos de los misioneros dan las claves de un más allá visible para todos. La Polinesia francesa contemporánea, empeñada en una modernidad que no controla enteramente, conserva las huellas de ello.

- IDENTIDAD CULTURAL
- MUERTE
- POLINESIA
- RELATO DE VIAJE

« Le premier pavillon qu'on découvre sur ces rives enchantées est celui de la mort »  
F. R. de CHATEAUBRIAND, *Génie du christianisme*, II, I, Otaïti

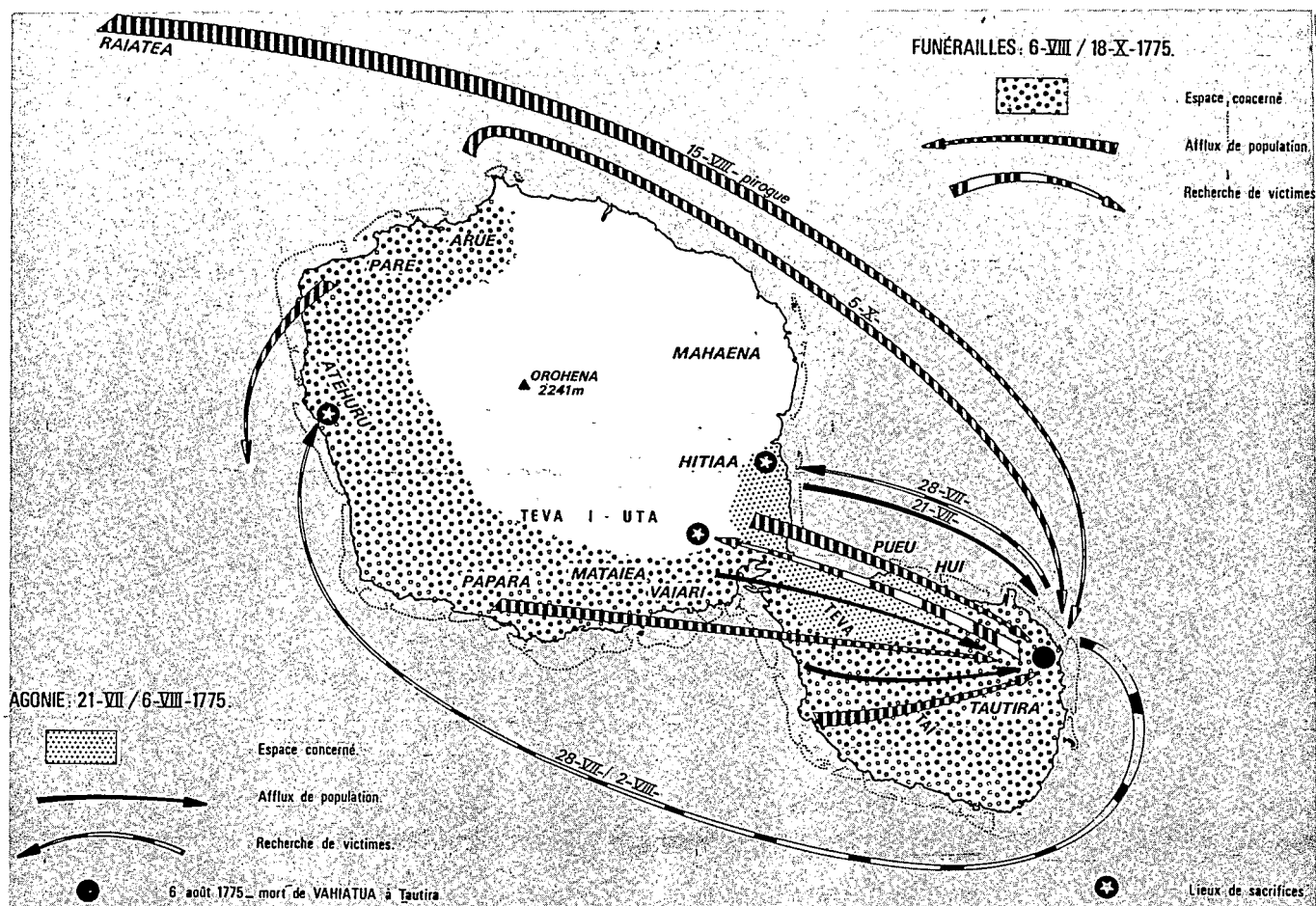
### L'espace singulièrement présent de la mort polynésienne

L'espace de la mort était, au moment de l'irruption des Européens, celui de tout ce qui était autre : le lointain d'abord qui commençait aux marges d'un cœkoumène très réduit, les sommets des montagnes recouverts presque en permanence d'épais nuages, les flancs des volcans aux pentes raides qui rendaient périlleuse leur ascension ; la vallée voisine, ou l'atoll, ou l'île dans lesquels on s'était rendu et où il ne faisait pas bon mourir. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle encore, une femme décédée dans l'atoll de Mataïva fut ramenée dans l'atoll voisin de Tikehau malgré l'interdiction de transport des corps prononcée par l'administration coloniale. Ailleurs, c'est-à-dire partout où l'on n'était pas chez soi, les périls redoublaient : le vieil homme qui me racontait cette histoire spécifiait bien qu'elle était morte empoisonnée par un crabe. Mort étrange et surnaturelle pour un peuple de pêcheurs. Mourir au combat aussi était redouté et les corps des victimes étaient emportés par les survivants. L'eau l'était aussi, où passaient les esprits-morts aux Marquises comme à Tahiti. Mer dangereuse dont les périls n'étaient pas tous exorcisés par les rituels qui se tenaient avant de s'y aventurer. Plus largement encore, tout ce qui était lointain et ancien était du domaine de la mort. Il n'était pas bon d'en déranger l'ordre. Et encore aujourd'hui, cela n'est pas si facile de se livrer à des fouilles archéologiques. Lointain et ancien se confondaient dans la localisation du *pô*, le royaume des ombres. L'Ouest d'où provenaient les ancêtres et où retournaient les esprits-morts, du moins certains, y était largement assimilé.

L'opposition entre *aô* le monde des vivants et *pô* n'était pas réductible à une distinction d'ordre frontalier entre le proche et le lointain, le connu et l'inconnu, le semblable et le différent. Entre les deux les limites n'étaient pas nettes. Les irruptions du *heva tupapau* le disaient. Le *heva tupapau* mettait en scène, aux lendemains de la mort, des groupes d'hommes accompagnant un personnage masqué qui représentait les puissances de l'au-delà, et semant la terreur autour d'eux pour mieux manifester que le mort désormais leur appartenait. D'autres signes plus ténus le manifestaient également qui délimitaient l'espace des sépultures. Enclaves de la mort au pays des vivants, ces territoires trouaient leur espace, à leur porte même, chez eux. A Tubuai, Morrison disait qu'un coin de la case était réservé aux morts. Aux Marquises, aux Tuamotu, à Mangareva, dans l'archipel de la Société, partout l'on voit des morts côtoyer les vivants.

Pour certains même la mort était trophée ou emblème lorsque l'on se parait d'ossements. Et quand on ne portait pas la mort chez soi ou sur soi, elle n'était jamais bien loin... « Il y a à peine dix minutes jusqu'à des huttes habitées », dit Cook parlant de sépulture. La mort se rencontrait presque partout : aux *marae*, ces temples en plein air de la religion polynésienne, même si tous n'étaient pas des lieux de sépulture. Ils étaient plusieurs centaines à Tahiti dont seulement 150 km<sup>2</sup> étaient sans doute peuplés. Aux îles Marquises, les *vai tapu*, les lieux sacrés, même s'ils ne comportaient pas tous des sépultures, étaient extrêmement nombreux. Dans leurs déplacements, les explorateurs du XIX<sup>e</sup> siècle étaient sans cesse arrêtés par leurs guides criant : « *Tapu* » ! Interdit !

Parfois même la mort se transportait et venait chez les vivants. Les corps de certains *arii* (chefs) étaient ainsi promenés dans tous les lieux où ils possédaient des biens.



## 1. La mort et les funérailles de Vehiatua en 1775 : temps, espace et société

Au tout début de 1792, Tu Pomare organisait à travers l'île de Tahiti, et en pirogue, le transport du cadavre de Motoomahou. Ou bien c'étaient les vivants qui venaient vers le mort. Le Journal de Máximo Rodriguez, l'un des plus fiables parmi ceux des navigateurs, permet de dessiner l'espace intéressé par la mort de Vehiatua en août, septembre et octobre 1775 (fig. 1). Dans un premier temps, au cours de l'agonie de Vehiatua, l'espace intéressé, large déjà, ne concerne encore que ceux que l'on peut assimiler à sa famille, les plus proches. Pourtant c'est à ce moment un événement suffisamment grave pour motiver la capture d'habitants des districts voisins et leur sacrifice au *marae* situé de l'autre côté de l'île. Vehiatua mort, la nouvelle se répand et, de jour en jour, arrivent des foules de plus en plus lointaines. De proche en proche, tout l'ouest et le sud de l'île sont concernés et, moins de dix jours après le décès de l'*Arii*, arrive une pirogue de Raiatea, une île distante de plus de 200 km de Tahiti.

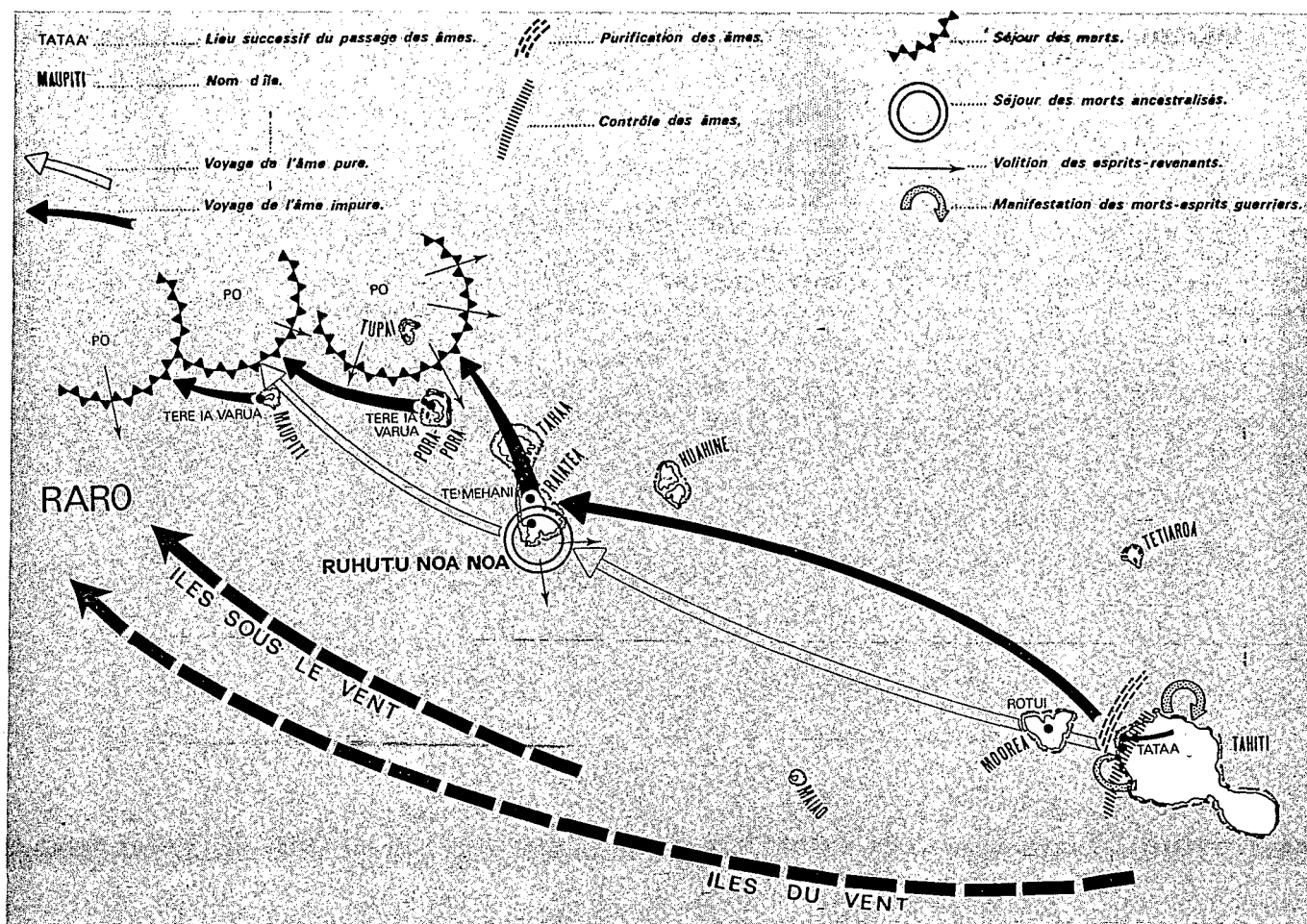
Ailleurs, à Mangareva, c'est une portion de territoire presque aussi grande qu'à Tahiti qui était parfois mise au service de la mort. La tradition orale, consignée par le Père Honoré Laval, évoquait ce qu'avaient été les

funérailles de Te Oa. Au vrai, à comparer ce récit avec la généalogie des chefs de Mangareva, Te Oa n'était pas mort depuis très longtemps lorsqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle le Père Laval en recueillit l'histoire. Septième dans une généalogie s'achevant en 1900 et remontant 26 générations au moins, Te Oa mourut probablement dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ou peut-être un peu avant, à un moment comparable aux dates de décès de chefs tahitiens connus : « on mit le cadavre de Te Oa sur un brancard... et on le transporta d'un district à l'autre (de la plus grande île, Mangareva) et dans les petites îles (Gambier) ».

### Espace des morts, espace des vivants

Le temps, long, de la mort passé, les défunts rejoignaient l'espace des morts. Dernier voyage entrepris au terme de la vie, il se superposait dans l'espace à ceux accomplis avant de mourir. L'espace géographique des vivants était aussi celui des morts.

Quelques voyageurs ou missionnaires ont pu réunir au début du XIX<sup>e</sup> siècle des récits du passage des morts vers le *pô*. Leurs relations concordent suffisamment pour



## 2. La migration des âmes dans l'archipel de la Société

tenter une synthèse de la migration des âmes dans l'archipel de la Société. Traduite sous forme de carte (fig. 2), elle représente l'imaginaire collectif des Polynésiens d'autrefois. A sa mort, le *varua* entamait une longue migration vers l'Ouest (*raro* qui signifie aussi au-dessous, en bas). A Tahiti, dès l'instant de la mort débutait le contrôle et les processus de purification. Mais aussi déjà certaines âmes se voyaient refuser l'accès au *pô*. Par la suite, le passage confirmait la sélection des âmes. Les plus pures étaient acceptées au *Rohutunoanoa*, lieu de séjour et de félicité des esprits-morts ancestralisés. Le plus grand nombre était destiné à un séjour inférieur. Ces âmes-ci, croyait-on, étaient toujours susceptibles de retours inattendus et terribles.

Se manifeste ici l'inégalité des vivants dans la mort. « Les Tahitiens croyaient que l'âme d'une personne ayant péri de mort violente ne prenait pas le même chemin que celle des personnes mortes naturellement. Les âmes, disait-on, restent à l'endroit où la fatalité a frappé l'individu et rendent ces lieux saints où dangereux. » Au *Rohutunoanoa*, « les *areoi* et tous les membres de cette société, s'adonnaient sans fin à tous les amusements et à tous les plaisirs qu'ils avaient connus de leur vivant, et

à toutes les douceurs de la vie. La nourriture y était abondante. ». Au cours de ses conversations avec « les gens et les prêtres » Ellis remarqua « que la destinée des individus était indépendante de leur moralité en ce monde, qu'ils y aient été heureux ou malheureux, pervers ou honnêtes. Les seuls crimes qui étaient punis par leurs divinités étaient la négligence dans les rites et les cérémonies, ou le refus de fournir les offrandes exigées.

Aux Marquises il n'en était pas autrement. Le récit qu'en a donné le Père Delmas vaut d'être cité ici. Dans ce texte chaque mot est révélateur. « Les hommes ou leurs âmes, qui n'allaient pas au ciel, c'est-à-dire, à l'*havaii* inférieur ou au ciel éthéré, allaient à l'un ou l'autre enfer.

C'étaient les âmes de ceux qui meurent naturellement, syphilitiques, phtisiques, victimes du dieu *Vaiaki*, et celles de ceux qui n'ont pas reçu les présents ou repas funèbres exigés. Ainsi les nobles ordinaires vont à l'*havaii* à *vaveka* (au mitoyen) ou peut-être à l'*havaii* *meitai*, celui d'en-bas, sans difficulté ; mais on peut augmenter leur gloire et leur procurer une place relativement meilleure, en leur faisant des repas funèbres ou plutôt funéraires, car toute tristesse en était bannie. Hommes et femmes font naturellement valoir leurs prétentions à l'*havaii* qui continue au ciel. Les

roturiers, la dernière classe arrivent à peine à l'havai supérieur, l'enfer canaque proprement dit ; et encore, moyennant les présents indispensables. Là, certainement, on n'est pas à la joie. Le dieu entretient toujours un feu pour brûler le cœur des arrivants. Et puis que manger ? Des vers cadavériques, la boue, le *stercus hominum* !... Pire encore est le sort des âmes de ce rang qui ne reçoivent pas les présents exigés. Ces pauvres âmes errent sans fin à l'ouest de l'île de Hiva Oa, et n'ont d'autre plaisir, si c'en est un, que de revenir, de rage, tourmenter les vivants. »

### L'espace de la mort, objet de conflit et de maintien de l'identité culturelle

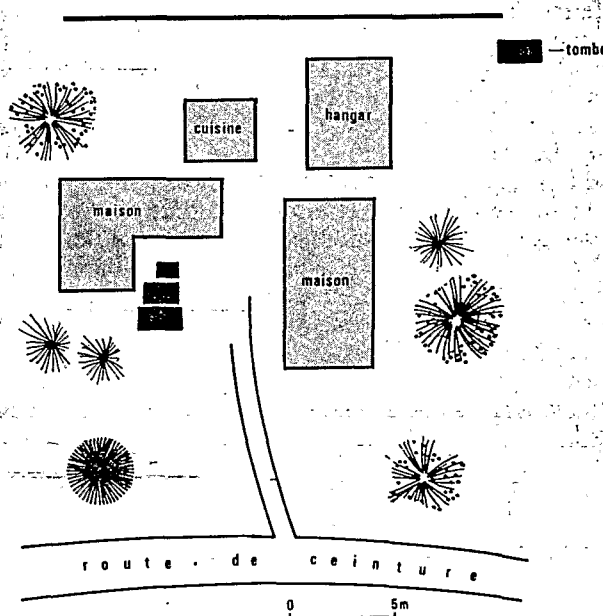
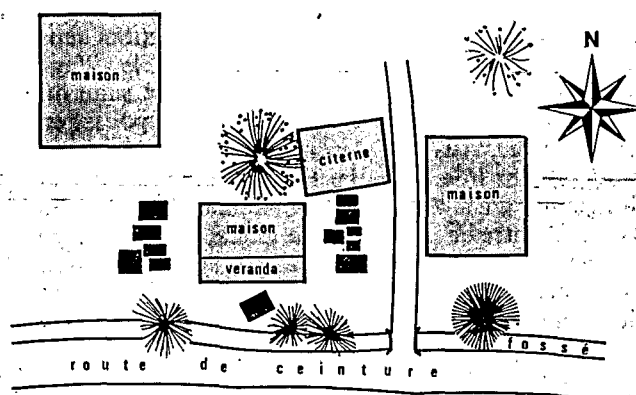
Des différents territoires où s'inscrit la mort : le temps, l'espace, la société, l'espace est celui qui a le moins évolué, sans doute parce qu'il est à proprement parler un territoire. Ce que l'on observe aujourd'hui apparaît comme le produit de forces contraires, l'une occidentale, idéologique et sanitaire qui vise à éloigner la mort, à en réduire l'espace, l'autre polynésienne qui tente de maintenir le contact avec ses morts.

La première force est thanatologique et civile. Elle est l'instrument des représentants de l'administration, des services de santé et, dans la période de mise en place du contrôle colonial, celle des missionnaires directement en certaines îles. Elle ne fait rien d'autre, depuis plus de cent ans, que de chercher à transposer en Polynésie les règles de la mort civile occidentale. Tout en elle vise à définir strictement, comme à regret, l'espace de la mort, les lieux qui lui sont abandonnés plus que dévolus. Générale à l'ensemble de la Polynésie est la volonté d'exclure physiquement les morts de l'espace des vivants. En combinant tous les moyens. D'abord en instaurant la pratique de l'inhumation. Cela s'est fait dès l'installation européenne. Pas de trace d'une législation particulière à ce sujet pour l'archipel de la Société, mais l'inhumation fut envisagée comme une partie de la législation chrétienne et, comme elle, imposée sans détour. A Tahiti dès 1819 par le code tahitien, *E Ture No Tahiti*, promulgué par le roi Pomare II, à l'instigation des missionnaires protestants. Aux îles Marquises dès 1858, par les Ordonnances du Commandant Caillet, à Mangareva par la loi du 16 juin 1864 établissant les Commandements de Dieu et de l'Eglise catholique comme lois fondamentales du pays. En réalité il ne semble pas que le refus d'inhumer ait été condamné dès les premiers temps, peut-être parce que les Européens se rendaient bien compte de l'enracinement des attitudes traditionnelles. C'est ainsi que le 7 août 1834 les Pères Caret et Laval débarquèrent à Mangareva munis d'instructions très nettes concernant les baptêmes, le catéchisme, le culte, mais étrangement permissives quant à l'inhumation :

Instruction 23. Qu'ils meurent baptisés ou non laissez les enterrer leurs morts à leur gré, gardez vous de les contrarier quelles que soient leurs superstitions.

Instruction 24. Si on vous prie de les enterrer, alors, faites le selon que le prescrit l'église.

Ce mouvement d'exclusion vers le monde souterrain se doubla d'une volonté d'exclusion aux marges des domaines des vivants. A Papeete, l'emplacement des



### 3. La mort domestique : district de Temae, Moorea

cimetières s'éloigne du centre ville au fur et à mesure que celle-ci grandit. Tout au long du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, les architectes qui ont échafaudé les plans successifs de la ville la calquent sur le modèle européen d'alors. L'éloignement des cimetières à Papeete n'a rien de surprenant, c'est une ville, une création européenne. Mais ailleurs, là où l'urbanisme européen ne s'exprime pas ou peu, il imprime cependant sa marque aux cimetières. Partout en Polynésie les cimetières sont aujourd'hui à l'écart des vivants. A Moorea, l'île voisine de Tahiti, au fond de la baie de Cook s'est développée l'agglomération de Paopao. Son cimetière se trouve à plus de dix minutes à pied des dernières maisons, sur un versant en pente forte. On y accède par un sentier raide et broussailleux. Au sud de l'île, Haapiti, un autre village côtier. Là, le cimetière est encore plus à l'écart : un chemin s'enfonce dans la vallée, loin de toute habitation, serpente, monte,

redescend. Au bout du chemin, le cimetière est enfoui dans la verdure. A Tikehau, un atoll des Tuamotu, le village principal a connu plusieurs sites, déplacé à la suite du cyclone de 1906 : le cimetière aussi, toujours repoussé en limite du village. Aux îles Marquises, il en est de même. A Taiohae dans l'île du Nuku Hiva les deux cimetières ont longtemps été à la périphérie du domaine des vivants de part et d'autre de la baie. A Ua Huka, dans le village de Vaipae, le cimetière est caché sur un replat du versant de la vallée, loin de toute habitation, desservi par un sentier couvert d'herbes folles.

Cela est vrai partout. De la même façon, mais plus tardivement, pas avant 1950-1960, l'occidentalisation à partir de Papeete cherche à médicaliser la mort, à enfermer le mourant dans un espace hospitalier d'où toute charge émotive est en principe exclue. Or, la force du pouvoir civil ne parvient pas à imposer sa conception de la mort. Contre elle, ou plus simplement en dépit d'elle, se manifestent des forces plus efficaces car quotidiennes. Elles essaient de maintenir le cadre spatial de la mort traditionnelle. Cela est particulièrement visible au moment où la mort approche. La mort hospitalière n'est pas celle de ces pauvres choses hérissées de tubes à qui l'on cache qu'elles vont mourir. L'hôpital est impuissant à instaurer cette coupure entre le mourant et les vivants et doit bien tolérer ceux qui sont venus là, autour du lit, assister le mourant, l'aider au passage. La venue de la famille du malade à l'hôpital, surtout si le péril est grand, est un fait général dans les hôpitaux polynésiens. Et le mourant peut être entouré de trois, quatre, cinq personnes qui vivent là. Il reste réhibitoire de mourir seul, en dehors de l'espace domestique. Aussi l'hospitalisation est-elle souvent mal vécue ou refusée. Refusé aussi est l'éloignement des morts. Il existe certes des cimetières dans

chaque île ou peu s'en faut. Partout l'on est surpris du peu de tombes qu'ils contiennent. C'est que, comme on me l'a dit à Moorea, dans les cimetières « les morts sont loin » et « on ne s'occupe pas d'eux » (Moorea, 2 nov. 1984). Aux cimetières imposés et étrangers où l'on ne se rend pas ou peu, et qui sont dans l'année laissés à l'abandon, est préférée l'inhumation aux portes de la maison (fig. 3). Cela est quasi général dans les îles protestantes. Aux Marquises ou aux Gambier le catholicisme ne l'a pas foléré. L'inhumation est aujourd'hui respectée et imposée pour d'évidentes questions sanitaires. Il n'empêche que l'exposition du mort est encore la règle et se prolonge plus longtemps qu'en Europe : elle dure souvent de trois à quatre jours. Dans ce moment, l'espace de la mort s'élargit considérablement, touchant selon le statut social un cercle plus ou moins large, mais en tout cas toujours plus important que celui de la seule famille. La maison où est exposé le mort est éclairée, fleurie, bruyante. Les gens entrent et sortent, s'assoient, parlent, chantent. L'inhumation paraît reculée à l'extrême. Le cercueil n'est souvent fermé qu'au dernier moment après un dernier contact physique. Aujourd'hui acceptée, l'inhumation fut difficilement instaurée. Nombreux sont les sites funéraires de la période des contacts en grottes perchées qui en témoignent. En 1927 encore, le Père Delmas aux îles Marquises notait que : « nos canaques ne redoutent rien tant que l'inhumation avec recouvrement de terres et ils font tout ce qu'ils peuvent pour s'y dérober. Un de leurs vieillards ayant été invité un jour à comparer les temps anciens, de guerre et d'anthropophagie s'écria, avec un geste significatif : « Quand on est mort, vous couvrez de terre ! ». Du régime nouveau, c'est ce qu'il abhorrait le plus ».

#### Références bibliographiques

- BOVIS E. de, 1885, *Etat de la société tahitienne à l'arrivée des Européens*, Société des Etudes Océaniques, 1978, Papeete, 47 p..
- BUCK P., 1938, *Ethnology of Mangareva*, B.P. Bishop Museum, Honolulu, n° 157, 519 p..
- CHATEAUBRIAND F. R. de, 1802, *Génie du christianisme*, Paris, Garnier Flammarion, 1966, col. GF n° 104-105.
- COOK J., 1893, *Captain Cook's journal during his first voyage round the world made in H. M. Bark Endeavour 1768-1771*, Londres, Ed. by J. L. Wharton, E. Stock, 1893, 400 p..
- DELMAS S., 1927, *La religion ou le paganisme des Marquisiens*, Paris, Beauchesne, 203 p..
- ELLIS W., 1829, *A la recherche de la Polynésie d'autrefois*, Société des Océanistes, Paris, Musée de l'Homme, n° 25, 1972, 943 p..
- HENRY T., 1928, *Tahiti aux temps anciens*, Société des Océanistes, Paris, Musée de l'Homme, n° 1, 1968, 669 p..
- LAVAL H., 1938, *Mangareva, l'histoire ancienne d'un peuple polynésien*, Belgique, Geuthner et Braine le Conte, Maison des Pères des Sacrés-Coeurs, 378 p..
- MOERENHOUT J. A., 1837, *Voyages aux îles du grand océan*, Paris, Adrien Maisonneuve, 1959, 520 p..
- RADIGUET M., 1859, *Les derniers sauvages, la vie et les moeurs aux îles Marquises*, Papeete, Editions du Pacifique, 1981, 240 p..
- RODRIGUEZ M., 1930, *Journal de Máximo Rodriguez 1774-1775*, Papeete, Imprimerie du Gouvernement, 137 p..
- SHINESBERG O., 1981, « Le Discovery à Rapa et à Tahiti 1791-1792 », *Bulletin de la Société des Etudes Océaniques*, T. XVIII, n° 3, pp. 789-826.
- VIGNERON E., 1985, *Recherche sur l'histoire des attitudes devant la mort en Polynésie française*, Toulouse, E.H.E.S.S., Thèse 3<sup>e</sup> cycle multigr., 600 p..
- VIGNERON E., 1986, « L'art de bien mourir », *Bulletin de la Société des Etudes Océaniques*, T. XIX, n° 11, pp. 19-29.

E. Vienon

B26705

# MAPP MONDE

ISSN 0764-24

87

REVUE TRIMESTRIELLE

3

 RECLUS